

Fondation du Patrimoine -  
Délégation Régionale Midi-Pyrénées  
11, boulevard des Récollets  
6 B - CS 97802  
31078 TOULOUSE Cedex 4

Le programme d'envergure dédié à la conservation et à la remise en lumière de l'intérieur de l'Abbatiale Sainte-Marie avance progressivement, en collaboration étroite avec l'Association des Amis d'Alain Chastagnol et les autorités techniques compétentes. Devant le coût conséquent mais indispensable de cette opération patrimoniale d'exception, la Fondation du Patrimoine poursuit son appel aux dons afin de rassembler tout soutien en faveur de ce monument emblématique, dont l'histoire et l'architecture sont reconnues et réputées comme un des plus beaux de l'art roman en France.

Aujourd'hui, l'Abbatiale Sainte-Marie, monument remarquable et cœur de la ville continue à vivre par ses offices réguliers, les concerts de "L'Heure d'Orgue" durant la saison estivale et le flot important de touristes venant du monde entier.

Nous devons préserver ce riche patrimoine et lui assurer longue vie ! **Ensemble, mobilisons-nous et œuvrons pour la rénovation et la remise en valeur de notre patrimoine.**

Grâce à cette souscription, tout don bénéficie d'un reçu fiscal en rapport qui ouvre ainsi droit à une réduction d'impôt. En effet, pour le donateur particulier, le don versé est réductible directement :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),

**ou**  
- de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75 % du don, dans la limite de 50 000 € (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour une entreprise donatrice : de l'Impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires Hors Taxes (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

Tout don en faveur de la préservation de notre précieuse Abbatiale Sainte-Marie sera sincèrement apprécié et remercié.

**Pour souscrire avant le 31 décembre et bénéficier ainsi d'un reçu fiscal 2018 :** [www.fondation-patrimoine.org/32651](http://www.fondation-patrimoine.org/32651) où le don sécurisé par carte bancaire est possible ; pour un don par chèque, le bon de souscription est disponible en mairie, à l'église ainsi qu'auprès de l'Association des Amis d'Alain Chastagnol pour la Restauration de l'Abbatiale Sainte-Marie.

Côté Associations...



CAMPAGNE D'HIVER 2018-2019

Inscriptions au local de l'abbaye  
Lundi 12 novembre 2018 de 9h30 à 12 h.  
Mardi 13 novembre 2018, de 14h à 16h.

Jeudi 15 novembre 2018, de 9h30 à 12h et de 14h à 16h.

Pensez à apporter tous vos justificatifs de dépenses et de revenus divers, et une attestation CAF très récente.

**Attention**, les personnes qui ne seront pas inscrites pour la première distribution du Jeudi 29 novembre, et venant s'inscrire ce jour-là ne pourront pas avoir d'aide alimentaire, pour des questions d'approvisionnement du Centre de Souillac.

Merci pour votre compréhension

Infos utiles...

- **Prochaines permanences de l'ADIL** : vendredis 16 novembre et 21 décembre, de 13h30 à 16h à la mairie de Souillac

- **Prochaines permanences de l'Armée de Terre** : mercredis 21 novembre et 19 décembre, de 13h30 à 16h30, salle voûtée, avenue de Sarlat.

- **Musée de l'Automate** : fermeture annuelle du 31 octobre 2018 au 31 mars 2019.

PHARMACIES DE GARDE

NOVEMBRE 2018

- Du 6 au 13 novembre : Pharmacie POUYES, 28 avenue du Gal de Gaulle, SOUILLAC, 05.65.32.70.59

- Du 13 au 20 novembre : Pharmacie HADJKACI, le Bourg, CRESENSAC, 05.65.37.70.09

- Du 20 au 27 novembre : Pharmacie BONNET VELLE, place Léon Gambetta, MARTEL, 05.65.37.31.41

- Du 27 novembre au 4 décembre : Pharmacie SCHUERMANS, route de Souillac, MARTEL, 05.65.37.30.11

DECEMBRE 2018

- Du 4 au 11 décembre : Pharmacie du PONDAILLAN, 1 avenue de Verdun, SOUILLAC, 05.65.32.79.71

- Du 11 au 18 décembre : Pharmacie du CENTRE, 25 bd Louis Jean Malvy, SOUILLAC, 05.65.32.79.48

- Du 18 au 25 décembre : Pharmacie POUYES, 28 avenue du Gal de Gaulle, SOUILLAC, 05.65.32.70.59

- Du 25 décembre 2018 au 1er janvier 2019 : Pharmacie HADJKACI, le Bourg, CRESENSAC, 05.65.37.70.09

LE CHEF DE CORPS RENCONTRE LES POMPIERS DE SOUILLAC

Le Colonel Hors Classe Bernard Tachet des Combes, Directeur Départemental du SDIS, accompagné du Colonel Yves Marcoux, Directeur Adjoint et du Capitaine Mickaël Desbruyères, Chef de l'Unité Territoriale d'Incendie et de Secours de Gourdon se sont rendus, mercredi 12 septembre, au Centre d'Incendie de Secours de Souillac. Ils ont été accueillis par le Lieutenant Jack De Sousa, Chef du CIS et par son adjoint le Lieutenant Hugo Bredif, pour une soirée d'échanges informels et de jeu des questions-réponses avec les personnels présents. Les échanges entre le chef de corps et les sapeurs-pompiers ont été riches. Ils ont essentiellement porté sur les difficultés rencontrées par les sapeurs-pompiers de Souillac à assurer les interventions quotidiennes (95 au mois d'août, soit plus de trois par jour) avec un effectif de seulement 28 sapeurs-pompiers. La situation devient tendue et la qualité des secours apportés à la population n'est maintenue que grâce à de très gros efforts de l'effectif disponible. L'inquiétude gagne les rangs d'autant que les sapeurs-pompiers volontaires constatent avec amertume que la population, vers laquelle les pompiers sont allés au fil des nombreuses manifestations auxquels ils ont participé, ne prend pas la mesure des conséquences du déficit d'engagement dans leurs rangs. Pourtant ce sont bien eux qui, au quotidien, assurent la sécurité de leurs enfants, de leurs parents, de leurs outils de travail et de leur environnement. En conclusion de cette réunion, toutes et tous appellent à une mobilisation générale autour de la pérennité de la qualité des secours sur le secteur de SOUILLAC, chacun doit être acteur de sa propre sécurité.

Rejoignez les rangs des sapeurs-pompiers de Souillac !

Renseignements au 05 65 23 05 81.

Cellule Communication des Pompiers du Lot

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins



EDITO

Alerte !

Vous avez pu constater que cet été dure, dure, il a été quasi caniculaire et l'automne prend du retard, si toutefois il vient. Enfin, à nouveau, nos autorités planétaires s'agitent et nous comptons sur eux pour que ce dérèglement climatique soit stoppé. Erreur ! C'est sur nous qu'il faut compter, regardons comment, avec nos petits moyens, nous pouvons agir car la solution commence par nous.

Il existe une foule de petits moyens pour préserver notre planète et par là même consommer mieux. Achetons des produits en vrac et de saison, faisons du tri, du compostage, fabriquons nos lessives et détergents, limitons la consommation d'eau dans les toilettes et adaptons des réducteurs de débit d'eau, affichons un « stop pub » sur nos boîtes aux lettres, adoptons le co-voiturage, voici déjà quelques mesures à la portée de tous, mesures qui génèrent des économies d'argent ! FAISONS LE !

Et le temps passe, après ces derniers mois où Souillac n'a pas connu l'ennui, les activités ont repris, chacun a pris de bonnes résolutions et l'on s'achemine déjà vers la fin de l'année avec son programme de festivités.

Les associations font bonne mine, le Foirail se modernise avec la mise en service des bornes de rechargement électrique, en attendant son ré-aménagement total, l'action quotidienne continue, même si elle ne se voit pas toujours, pour assurer la tranquillité publique et le respect des règles. De grands projets sont en cours, soyons patients.

Bref, l'équipe municipale est au travail, mobilisée et motivée au quotidien pour le bien-être de tous les Souillagais.

L'équipe municipale

**RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION**  
Parc solaire  
**Mas Soubrot et Bois Nègre**  
sur les communes de Lachapelle-Auzac et Souillac

En présence de  
M. LIÉBUS, Président de CAUVALDOR  
Mmes et MM. les Élus, Lachapelle-Auzac et Souillac  
M. PINCHARD, Chef de projets LUXEL  
M. BOINET, Directeur Développement de LUXEL

Accueil à partir de 17h45.  
La réunion laissera place aux questions et au débat public et se clôturera par un apéritif.

**Le mardi 13 novembre à 18h**  
**À la Mairie de Souillac**

RECRUTEMENT RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019

IMPORTANT / APPEL A CANDIDATURES

A quoi sert le recensement ?

Le recensement est une opération d'utilité publique destinée à organiser la vie sociale par la connaissance de la population résidant en France, du nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques, des évolutions démographiques et des mutations de la société...

Il permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

De ces chiffres découle également le montant de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État au budget communal.

Le recensement permet ainsi de **mieux répondre aux besoins de la population**. Il est encadré et rendu obligatoire par la loi du 7 juin 1951 sur la statistique publique, il est **déclaratif et confidentiel**.

Le recensement à Souillac

La commune de Souillac, qui a vu sa population recensée en 2014, est concernée par la campagne annuelle de recensement de 2019.

**Le recensement de la population Souillagaise interviendra du 17 janvier au 16 février 2019.**

Pour réaliser cette opération, la commune doit assurer le recrutement de 11 agents recenseurs dont le profil est le suivant : rigoureux(se), sérieux(se), disponible, montrant de réelles capacités relationnelles et favorable à l'outil informatique et à internet. La connaissance de la commune est souhaitable.

Les agents recenseurs recrutés auront un contrat de travail et seront nommés par arrêté municipal.

Ils suivront une formation spécifique organisée par l'INSEE. Ils seront accrédités et posséderont une carte officielle.

Ils rempliront leur mission sous la responsabilité du coordonnateur communal.

Vous êtes intéressé(e) ?

Envoyez votre curriculum vitae ainsi que votre lettre de **motivation à la mairie, sous forme papier ou par mail à [f.kowalik@souillac.fr](mailto:f.kowalik@souillac.fr)**

**Réponse avant le 30 novembre 2018**

Nous comptons sur vous pour participer à cette opération d'importance majeure pour notre commune et vous en remercions par avance.

**Novembre**

- **Jusqu'au samedi 17 novembre** : Dans le cadre de l'exposition d'Art Contemporain « Ballet Mécanique », exposition d'œuvres de l'Artothèque du Lot et exposition de peintures de Patricia Prunier « Rythmes organiques », bibliothèque municipale.

- **Jusqu'au dimanche 18 novembre** : Exposition « Ballet Mécanique », œuvres des collections des Abattoirs, Musée Frac Occitanie Toulouse, du Frac Occitanie – Montpellier, de l'Artothèque du Lot et des collectionneurs Evelyne et Jacques Deret, salle Saint-Martin. Ouverture : du mardi au dimanche de 14h à 18h, vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h. Ouvert les jours fériés. Organisée par Cauvaldor, en partenariat avec la Région Occitanie et la ville de Souillac. Entrée gratuite.

- **Jeudi 1er novembre** : Conférence « La pratique du numérique chez l'artiste Santiago Torres », dans le cadre de l'exposition « Ballet Mécanique », salle du Bellay, de 18h à 20h. Entrée libre.

- **Du mardi 6 au dimanche 11 novembre** : Exposition commémorative sur le centenaire de l'armistice de 1918, salle du Bellay, de 10h à 12h et de 14h à 18h. Entrée gratuite. Cette exposition rassemble divers objets de cette époque, objets militaires et civils, des documents d'origine locale, de nombreux tableaux, une ambiance sonore avec diverses chansons d'époque, la découverte d'artistes peintres.

- **Mercredi 7 novembre** : Dans le cadre du centenaire de la commémoration de l'armistice 14 - 18, projection du film de Daniel Odoul « La peur », suivie d'un échange avec la salle, cinéma « Le Paris » à 18h.

- **Jeudi 8 novembre** : Spectacle de danse du collectif ZOU « Limites », dans le cadre de l'exposition « Ballet Mécanique », à 19h, Palais des Congrès. Une restauration sera proposée par l'école de musique de Souillac. Sur réservation au 05.65.33.81.36.

- **Samedi 10 novembre** : La Maison Départementale des Familles vous convie à un ciné-débat au cinéma « Le Paris » à 20h. Projection du film « La vie domestique » suivie d'un débat « Comment concilier vie familiale et professionnelle? ». Soirée animée par Marine Wambre, thérapeute familiale et consultante en parentalité. Entrée gratuite.

- **Mardi 13 novembre** : Spectacle de marionnettes « On était une fois » (à partir de 8 ans), dans le cadre de l'exposition « Ballet Mécanique », salle du Bellay, à 19h. Une restauration sera proposée par l'école de musique de Souillac. Sur réservation au 05.65.33.81.36.

- **Jeudi 15 novembre** : Atelier écriture à 15h suivi du club lecture à 16h30, bibliothèque municipale.

Discussion autour du livre « Réparer les vivants » de Maylis de Kérangal, animée par Michel Desprez. Entrée libre.

- **Jeudi 15 novembre** : Conférence « Ovni : histoire des faits aérospatiaux inexplicables de 1900 à nos jours », dans le cadre de l'exposition « Ballet Mécanique », salle du Bellay, de 18h à 20h. Entrée libre.

- **Vendredi 16 novembre** : « Apéro sous les tableaux » autour d'un verre avec l'artiste Patricia Prunier, dans le cadre de l'exposition « Ballet Mécanique », bibliothèque municipale, de 18h à 20h. Entrée libre.

- **Samedi 17 novembre** : Le Boxing Full Contact Nord Lot organise un stage d'énergie full et de full contact au gymnase de la plaine des jeux de Souillac avec deux champions exceptionnels. De 14h30 à 15h30, énergie full avec Lionel Burger, multiple champion de France, champion d'Europe et du monde. De 16h à 17h30, full contact avec Franck Judes, multiple champion du monde, 7ème DAN et Directeur technique de la fédération de boxe américaine.

- **Samedi 17 novembre** : Soirée Théâtre à 21h, Palais des Congrès. Entrée : 8€, gratuit -12 ans, demi-tarif pour les lycéens et étudiants. Organisée par l'association « Souillac en scène ».

- **Jeudi 22 novembre** : Dans le cadre des « Lectures vivantes en bibliothèque » : « La part des nuages », texte de Thomas Vinau, lu par le comédien Olivier Leuckx de la Cie La Boucle, à 17h30, bibliothèque municipale. Gratuit, public ados et adultes. En partenariat avec le Lycée Louis Vicat, l'Adda du Lot et la BDL.

- **Jeudi 22 novembre** : Soirée dînatoire dansante et festive des vins nouveaux, à partir de 18h, Palais des Congrès. Réservations au 05.65.37.60.61 et 06.88.55.07.64. Organisée par « Gala Production » Souillac.

- **Samedi 24 novembre** : Repas dansant soirée « Années 80 » organisé par l'Association des Commerçants et Artisans du Pays de Souillac (ARTICOMM), à partir de 19h30, Palais des Congrès.

- **Lundi 26 novembre** : Don du sang de 14h à 19h, salle du Bellay.

- **Vendredi 30 novembre** : Conférence « Les métiers du journalisme » animée par Monsieur Bonnemère, directeur du journal « La vie quercynoise », salle du Bellay à 15h. Entrée gratuite. Organisée par l'association « Vivre à Souillac ».

**Décembre**

- **Dimanche 2 décembre** : « Foire aux jouets », Palais des Congrès, de 9h à 18h. Organisée par l'association « Les Artistes autour du Puits ». Buvette sur place. Entrée libre.

**Concours de maisons et/ou jardins décorés pour Noël à partir du 15 décembre. Sans inscription. Sélection des lauréats par un jury composé d'élus. Remise des prix lors de la cérémonie des vœux du Maire au mois de janvier.**

- **Mercredi 5 décembre** : Pour les parents et assistantes maternelles, en partenariat avec Cauvaldor et le RAM (Relais d'Assistants Maternelles) de Souillac, accueil et repas tiré du sac à 19h, bibliothèque municipale. De 19h30 à 21h30, « Les albums d'hier et d'aujourd'hui, temps de partage, temps de câlins ». Jeux participatifs animés par l'association « Les Grands chemins ».

- **Jeudi 13 décembre** : Atelier écriture à 15h et club lecture à 16h30, bibliothèque municipale. Discussion autour d'un livre de Sylvain Tesson (titre au choix), animée par Michel Desprez. Entrée libre. A 17h30, rencontre avec Jean Monod qui viendra dédicacer son dernier livre « Après le déluge, le mythe de la catastrophe salvatrice » (ABC éditions). Suivie d'un verre de l'amitié offert par l'association « Lire, Voir, Ecouter ».

- **Jeudi 13 décembre** : Spectacle de théâtre « Racontars Arctiques » d'après « La Vierge froide et autres racontars » de Jørn Riel, salle du Bellay à 19h. Billetterie : 05.65.38.28.08. Organisé par le Théâtre de l'Usine Saint-Céré.

- **Samedi 15 décembre** : Auditions de Noël de l'école de musique de Souillac, à 20h, salle du Bellay.

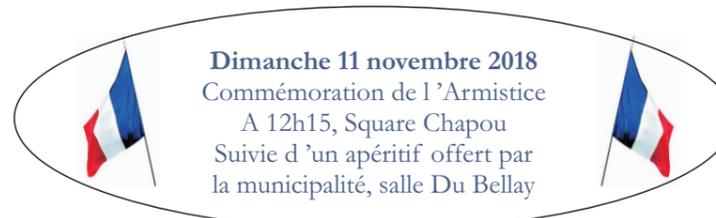
- **Dimanche 16 décembre** : Grand Marché de Noël dans le centre ancien de Souillac. Manège sur les Allées Verninac, nombreuses animations pour enfants, tombola, promenades en calèche, photo avec le Père Noël.

- **Mercredi 19 décembre** : Lectures et comptines de Noël à 16h, bibliothèque municipale. Suivies d'un goûter et de la visite du Père Noël. Gratuit, pour les enfants.

- **Samedi 22 décembre** : Spectacle pour enfants « Les marionnettes de Barry et Sylvia », salle du Bellay, à 14h30. Entrée gratuite.

- **Samedi 22 décembre** : Animations de Noël organisées par l'association des commerçants et artisans du Pays de Souillac (ARTICOMM).

- **Lundi 24 décembre** : Spectacle de Noël pour les enfants « Luce et le livre magique », suivi d'un goûter offert par l'association des commerçants et artisans du Pays de Souillac (ARTICOMM), à partir de 15h, salle du Bellay. Entrée gratuite.



**Côté Environnement...**

**L'Ademe** (Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie) rappelle que chaque année, malgré une réglementation qui a été durcie, « un million de tonnes » de déchets verts sont brûlés. Pourtant, beaucoup ignorent que « brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui parcourt 13 000 km ». Après avoir fait le point sur les « méfaits inconnus » du brûlage de déchets verts, l'Ademe revient sur les alternatives (broyage, paillage, compostage, etc).

Un petit pas vers le sauvetage de notre planète....

**LOT ECO SERVICES**

Une nouvelle entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire à Souillac.

Conventionnée par l'ETAT,

LOT ECO SERVICES, respectueuse de l'environnement, est à votre disposition pour réaliser les travaux suivant :

- **Bâtiment** (maçonnerie, placo, isolation, pose menuiseries, carrelage, faïence, peinture)

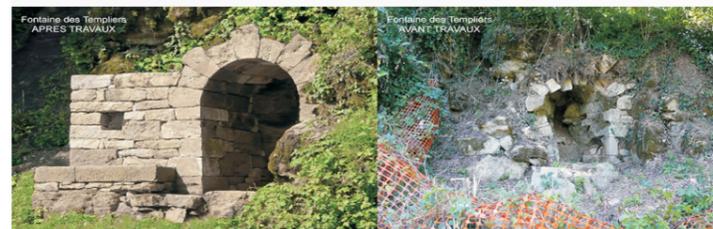
- **Espaces Verts** (Tonte, débroussaillage, taille, élagage, bucheronnage, broyage, etc.)

- **Restauration petit patrimoine** (maçonnerie de pierre, pierre de taille, pierre sèche, etc.)

Notre rôle est de créer un vivier de personnel formé pour les PME, PMI, Artisans et collectivités.

Nous sommes à votre disposition et à votre écoute pour vous établir un devis gratuit.

Notre devise : Votre satisfaction, Votre confiance, Votre fidélité.



**Côté Ecoles...**

Le directeur général de l'enseignement scolaire, Jean-Marc Huart, a publié une circulaire concernant l'application de la loi du 3 août 2018 sur l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école et au collège. Il est notamment rappelé que les conseils d'écoles doivent, le plus rapidement possible, modifier le règlement intérieur des écoles pour intégrer les mesures issues de la loi.

La loi du 3 août étant d'application immédiate, « l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable est d'ores et déjà en vigueur dans l'ensemble des écoles et collèges, quand bien même le règlement intérieur n'aurait pas été modifié en ce sens. »

Rappelons que ce texte ne prohibe pas la possession d'un téléphone portable, mais bien son utilisation.

Une seule exception est prévue de droit : celle des enfants présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant, qui ont le droit d'utiliser « des dispositifs médicaux connectés ».

**Côté compteur LINKY...**  
Pour mémoire, il est rappelé qu'Enedis a l'obligation de répondre aux directives européennes concernant le marché intérieur de l'électricité et la directive national en découlant. Ces dispositions légales et réglementaires imposent à Enedis de mettre en place un nouveau système de communication sur la zone de desserte. Le remplacement du compteur est donc obligatoire.

De nombreuses réunions ont eu lieu dans le département afin d'informer le public mais la question se pose encore de savoir si oui ou non l'installation de ces compteurs est opposable.

Voici donc quelques commentaires :

- **Historique** : le compteur électrique n'appartient plus au client, il est maintenant de la compétence de la Fédération Départementale d'Energie du Lot (FDEL) qui est le réseau public de distribution d'électricité. Ce dernier en a confié l'exploitation à ENEDIS.

- **Données** : le compteur enregistre des données de consommations réelles et globales du foyer qui ne concernent pas les consommations de chaque appareil, il globalise par tranche de 24 heures. Si l'abonné veut avoir accès à sa courbe de charge, cette plage d'enregistrement peut être réduite à 1/2 heure.

- **Exposition aux ondes électromagnétiques** : le champ magnétique à 30 cm du compteur est près de 3 fois inférieur à celui d'un écran de téléviseur. Le champ électrique à 30 cm est 10 fois moindre à celui d'une ampoule électrique fluo compacte.

- **Sécurité** : il n'existe pas plus de risques d'incendie qu'avec les compteurs d'ancienne génération. En tout état de cause, Enedis répond des conséquences de responsabilité pouvant lui incomber, assume ses responsabilités financières et pénales. Nous espérons que ces quelques informations vous permettront d'appréhender objectivement cette opération.



Kamel Chibli, Vice-Président de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée en charge de l'Education et de la Jeunesse, a présenté vendredi 28 septembre 2018 les objectifs et le calendrier de la concertation citoyenne lancée par la Région autour du « Lycée de demain ».

La Région Occitanie, en effet, a décidé d'organiser une concertation citoyenne autour du « Lycée de demain » et ce afin de faire émerger de façon collective des projets nouveaux pour diffuser l'innovation dans les lycées, les rendre plus performants, adaptés aux attentes des lycéens et aux évolutions des usages.

Cette concertation « imaginons ensemble le lycée de demain » est ouverte à tout citoyen et sera menée du **1er octobre au 15 décembre 2018**. Parce que la jeunesse est l'une de nos priorités, nous vous encourageons à participer à cette nouvelle concertation et à la diffuser par le lien suivant: <https://consultation.laregioncitoyenne.fr/lyceededemain/home>

**Côté Santé...**

Le cabinet de thérapies alternatives de Mmes Giri et Gey a déménagé. **Nouvelle adresse : 105, rue de la borie, « Les Platanes ».**